

Les dirigeants corses demandent à la justice de statuer sur le cas Orsoni

(AFP) – dépêche du 2 avril 2010

AJACCIO — Les dirigeants de la Collectivité territoriale de Corse (CTC) ont demandé vendredi à la Juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de Marseille de statuer "dans les meilleurs délais" sur le cas d'un ancien dirigeant nationaliste, Alain Orsoni, en détention provisoire depuis neuf mois et en grève de la faim depuis 29 jours.

"S'il ne nous appartient pas de nous immiscer dans une affaire qui fait l'objet d'un traitement judiciaire, nous ne pouvons demeurer sans réagir face à l'attitude désespérée du prévenu et à la détresse morale de ses proches", ont déclaré le président du Conseil exécutif de la CTC, Paul Giacobbi, et celui de l'Assemblée, Dominique Bucchini. Ils ont ajouté, dans un communiqué, souhaiter que les magistrats de la Jirs "statuent dans les meilleurs délais" sur le cas de M. Orsoni *"qui ne peut demeurer dans l'incertitude"*. Ils avaient reçu cette semaine, à Ajaccio, une délégation composée de membres de la famille Orsoni, de la Ligue des droits de l'Homme, d'un collectif d'avocats "contre les procédures pénales d'exception" et d'un dirigeant du club de football AC Ajaccio (L2) que préside M. Orsoni.

Détenu depuis juin 2009 au Pontet (Vaucluse), M. Orsoni, 56 ans, avait été mis en examen le 8 juin pour "association de malfaiteurs en vue de la commission du crime de meurtre en bande organisée" sur la personne d'un pompier de 36 ans, Thierry Castola, tué par balles le 3 janvier 2009 à Bastelicaccia (Corse-du-Sud). Il a toujours nié être impliqué dans cette affaire et ses demandes de remise en liberté ont été systématiquement rejetées.

La défense d'Alain Orsoni a décidé de demander une nouvelle fois sa remise en liberté, a-t-on appris vendredi de source proche du dossier. La chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Aix-en-Provence devrait se prononcer à la mi-avril.

Alain Orsoni a été confronté, mercredi à Marseille, à la veuve de Thierry Castola mais pas au frère de ce dernier, Francis Castola, qui avait lui fait l'objet d'une tentative d'homicide le 22 juin 2009 à Alata, selon la même source.

Le juge Claude Choquet, qui instruit le dossier à la Jirs de Marseille, a entendu le même jour Marcel Zona, 66 ans, un ancien compagnon de route d'Alain Orsoni et qui s'en est détaché, selon une source judiciaire. Alain Orsoni n'a pas souhaité être confronté avec le sexagénaire, extradé du Nicaragua en février 1999.

Fin mars, deux personnes ont enfin été mises en examen, mais laissées libres, par un magistrat de la Jirs, pour association de malfaiteurs, dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat d'un proche d'Alain Orsoni, Noël Andreani, abattu le 26 juin 2009 à Ajaccio.